

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1118

7 mai 2008

SOMMAIRE

Appunto S.A.	53646	McKesson International Capital S.à r.l. ...	53662
Assenti Lux S.A.	53618	McKesson International Finance S.à r.l. ..	53661
Bielle Private Equity S.A.	53647	McKesson International Holdings III S.à r.l.	
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A.	53629	53662
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.	53651	McKesson International Holdings II S.à r.l.	
BT Construction S.à r.l.	53663	53661
Carpel S.à r.l.	53650	McKesson International Holdings IV S.à r.l.	
Chartered Investments Luxembourg Sàrl	53650	53661
Cornier Luxembourg S. à r.l.	53658	McKesson International Holdings V S.à r.l.	
Diam International S.à r.l.	53652	53662
Dynasty Investments S.A.	53647	McKesson International Holdings VII S.à r.l.	53663
ECP International S.A.	53628	McKesson International Holdings VI S.à r.l.	
EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l.	53650	53663
Famil Immo S.à r.l.	53648	McKesson International S.à r.l.	53658
F.D.C. S.A.	53629	Moog Luxembourg	53618
F.D.C. S.A.	53651	Mortirolo Participations S.A.	53626
Fincuber S.A.	53647	M Trust S.A.	53628
Geronzi & Biersbach S.à r.l.	53627	Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l.	53652
Into International S.A.	53628	Noah's Ark S.à r.l.	53627
Isomax S.A.	53636	Plurimedia S.A.	53646
Jacinta Lux S.A.	53629	Premium Utility Investment S.A.	53664
JP Residential I S.A.	53629	SDK Luxembourg S. à r. l.	53618
King's Cross Asset Funding 26	53664	Skalar International Luxembourg Holding S.à r.l.	53627
Kovrolux	53627	Société d'Expertise Automobiles Luxem- bourgeoise S.A.	53647
KPMG Peat Marwick (Luxembourg) S.à r.l.	53619	Souad-Lux. S.à r.l.	53650
Lokris S.à r.l.	53652	TeaM Energy Luxembourg Investments S.à r.l.	53651
LuxCo 68 S.à r.l.	53619	Telindus PSF S.A.	53651
Luxembourg Rent Equipment Holding S.A.	53635	Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l.	53635
McKesson Information Solutions Capital S.à r.l.	53663	Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l.	53636
McKesson Information Solutions Finance S.à r.l.	53661	YEP Aviation	53660
		Zamin S.à r.l.	53662
		ZI DA S.à r.l.	53618

ZI DA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6484 Echternach, 3, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 115.819.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050848/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04416. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Assenti Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9957 Drinklange, Maison 17.

R.C.S. Luxembourg B 95.913.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Victor Nivelles

Administrateur

Référence de publication: 2008050869/1559/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03964. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Moog Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.831.200,00.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 1, Z.A.E. Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 19.826.

Les comptes annuels au 30 septembre 2007 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des Associés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050871/1956/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP03983. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

SDK Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 600.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.746.

Les comptes annuels pour la période du 11 décembre 2003 (date de constitution) au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050912/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02747. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

KPMG Peat Marwick (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.501.

Constituée sous la forme d'une société civile, en date du 30 septembre 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 308 du 4 novembre 1983. Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 2250 du 1^{er} décembre 2006.

Les comptes annuels au 30 septembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2008050779/3261/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07787. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.499.

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of February.
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.414 (the Sole Shareholder), hereby represented by Adrian Shum, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of LuxCo 68 S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 134.499 (the Company). The Company was incorporated on 22 November 2007 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 138 of 18 January 2008.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. the Sole Shareholder is the owner of all the 500 shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. the agenda of the resolutions of the Sole Shareholder was worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Complete restatement of the articles of association of the Company it being understood that as part of such restatement the corporate purpose of the Company shall be amended to read in its revised version as follows:

"The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, entities or enterprises of any form whatsoever and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to acquire and sale real estate either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate (including for the avoidance of doubts (i) the direct or indirect participation in companies

and limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate and (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies);

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(d) to borrow (including for the avoidance of doubt by entering into credit arrangements or other loan facilities) and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debt securities, loan notes or other debt instruments and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose."

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the agenda which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company which shall henceforth, in their fully restated version, read as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of LuxCo 68 S.à r.l. (the Company).

Art. 2. The Company's purpose is:

(a) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, entities or enterprises of any form whatsoever and to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(b) to acquire and sell real estate either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate (including for the avoidance of doubts (i) the direct or indirect participation in companies and limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate and (ii) acting as a trustee in relation to real estate or real estate companies);

(c) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, fellow company or any other company (either associated in any way with the Company or not) any assistance, loans, advances or guarantees (including for the avoidance of doubt by way of pledge, transfer, encumbrance or creation of any other security over some or all its assets); and

(d) to borrow (including for the avoidance of doubt by entering into credit arrangements or other loan facilities) and raise money in any manner (however without public offer), to proceed to the issue of bonds, debt securities, loan notes or other debt instruments and, subject to applicable law, instruments convertible into or opening right to shares in the Company (such as warrants) and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose as well as all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the shareholders.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The share capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) per share.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the general meeting of the shareholders, in accordance with article 12 of the articles of association.

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 12 of the articles of association.

Art. 6. Each share of the Company entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 10. The Company is managed by one or more manager(s). If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholder, by a resolution adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If a board of managers is constituted, the majority of the members of the board of managers will be (a) non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the US) for US tax purposes and will not be based full-time in the US.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 will have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, provided no delegation of powers shall be made to any person who is (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US.

The general meeting of the shareholders or the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may appoint from among its members a chairman. The chairman will not be resident in the UK for UK tax purposes and will not be based full-time in the UK.

The chairman, if any, will preside at all general meetings of the shareholders and all meetings of the board of managers. In his absence, the general meeting of the shareholders or, as the case may be, the board of managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the board of managers are convened by the chairman or by any other two members of the board of managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting will be held in the UK.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy, provided that no person who is tax-resident in the UK or based full time in the UK may be appointed as a proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two managers are present at the meeting.

Any manager, other than a manager who is physically present in the UK, may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can validly debate and take resolutions only (a) if the majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK nor based full-time in the UK.

Resolutions signed by all managers will be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution will be effective if signed by a manager present in the UK or in any other jurisdiction specified from time to time by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The resolutions of the board of managers will be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 12. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Resolutions of the general meeting of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the provisions of the Companies Act.

General meetings of the shareholders, if any, may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting, provided that general meetings will never be held in the UK.

Art. 13. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 14. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% (five per cent) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% (ten per cent) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends.

Art. 16. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholders, which will determine his/their powers and remuneration.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in the articles of association."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, stated that, by request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The notarial deed having been read to the proxyholder of the appearing party, such proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EuroPRISA Luxembourg Holding Company P S. à r.l., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.414, (l'Associé Unique), ici représentée par Adrian Shum, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de LuxCo 68 S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.499 (la Société). La Société a été constituée le 22 novembre 2007 suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 138 du 18 janvier 2008.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les 500 parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'ordre du jour des résolutions de l'Associé Unique était libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Refonte intégrale des statuts de la Société, étant entendu que dans le cadre de cette refonte, l'objet social de la Société sera modifié pour avoir, dans sa version modifiée, la teneur suivante:

"L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entités ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères de quelque forme qu'elle soit et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) d'acquérir et de vendre tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières (en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers et (ii) l'activité de trustee en relation à des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières);

(c) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(d) d'emprunter (en ce compris par voie de conclusion d'accord en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit) et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations ou tout autre titre de créance et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet."

3. Divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu pleinement connaissance de l'ordre du jour qui lui avait été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte intégrale des Statuts de la Société, qui auront désormais, dans leur version refondue, la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LuxCo 68 S. à r.l. (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet de la Société est:

(a) de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, entités ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères de quelque forme qu'elle soit et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

(b) d'acquérir et de vendre tout actif immobilier au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et de réaliser toutes opérations immobilières (en ce compris (i) la prise de participation directe ou indirecte dans des sociétés ou dans toutes entreprises (y compris dans des limited partnerships) ou autres entités légales de quelque forme que ce soit, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location d'actifs immobiliers et (ii) l'activité de trustee en relation à des actifs immobiliers ou des sociétés immobilières);

(c) de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale, société apparentée ou toute autre société (qu'elle soit liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou non) tous concours, prêts, avances ou garanties (en ce compris par voie de mise en gage, transfert, nantissement ou création de toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs); et

(d) d'emprunter (en ce compris par voie de conclusion d'accord en vue de se voir octroyer des crédits ou autres facilités de crédit) et de lever des fonds de quelque manière que ce soit (sans toutefois faire appel au public), d'émettre des obligations ou tout autre titre de créance et, dans le respect des conditions de la loi applicable, des instruments convertibles en droits ou parts sociales dans la Société (tel que des warrants) et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ainsi que toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités susmentionnées aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré au sein de la commune par une résolution du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cent euro) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt cinq euro) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 12 des statuts.

La Société aura le pouvoir d'acquérir des parts sociales dans son propre capital social à condition de disposer de suffisamment de réserves distribuables et de fonds à cet effet.

L'acquisition et la cession par la Société de parts sociales dans son propre capital social sera décidée par une résolution de l'assemblée générale des associées, qui en fixera les modalités. Les exigences de quorum et majorité applicables aux modifications statutaires seront applicables conformément à l'article 12 des statuts.

Art. 6. Chaque part sociale de la Société donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et

remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si un conseil de gérance est constitué, la majorité des membres de ce conseil doit (i) ne pas résider au Royaume Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume Uni et (ii) ne pas résider aux Etats-Unis pour des raisons fiscales américaines et ne pas résider en permanence aux Etats-Unis.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc étant entendu qu'aucun pouvoir ne sera délégué à toute personne (i) fiscalement résidente au Royaume Uni ou vivant en permanence au Royaume Uni ou (ii) fiscalement résidente aux Etats-Unis ou résidant en permanence aux Etats-Unis.

L'assemblée générale des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Le président ne doit pas être résident du Royaume-Uni pour des raisons fiscales anglaises et ne pas résider en permanence au Royaume-Uni.

Le président, dans l'hypothèse où il en a été nommé un, présidera toutes assemblées générales des associés et toutes réunions du conseil de gérance. En son absence, l'assemblée générale des associés, respectivement le conseil de gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou, à son défaut, par deux autres membres du conseil.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

Chaque gérant peut renoncer à l'exigence de convocation par écrit ou par fax, télégramme ou telex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion n'ait lieu au Royaume-Uni.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire, sous réserve qu'aucune personne résidente au Royaume Uni ne soit nommée dans la procuration.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.

Tout gérant, autre qu'un gérant physiquement présent au Royaume-Uni peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la majorité de ses membres est présente ou représentée et (b) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni ou ne réside pas en permanence au Royaume-Uni.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne prendra effet si elle est signée par un gérant présent au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction spécifiée par le conseil de gérance. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

L'assemblée générale des associés, le cas échéant, peut être tenue aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives, sous réserve qu'aucune assemblée ne se tienne au Royaume Uni.

Art. 13. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant unique ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra décider de verser un dividende intérimaire dans le respect des dispositions légales applicables.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915."

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, a déclaré que la partie comparante l'avait requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais ferait foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Shum et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, LAC/2008/9544. — Reçu douze euros Eur 12.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050664/5770/412.

(080055577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Mortirolo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 70.296.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008050878/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01168. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Noah's Ark S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 298, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 87.760.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050905/8516/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07234. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Geronzi & Biersbach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 39, rue Saint Vincent.

R.C.S. Luxembourg B 96.452.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050907/8516/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07233. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Kovrolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 18, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.437.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050908/8516/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07212. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Skalar International Luxembourg Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.054.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mars 2008.
SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.à.r.l.
Equity Tust .Co (Luxembourg) S.A.
Agent domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008050906/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02628. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Into International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 32.903.

Les comptes annuels au 28 février 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050910/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02739. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

M Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 54.668.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 avril 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008050882/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01104. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

ECP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 129.000.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2008, acte n ° 107 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008050921/208/14.

(080055610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Jacinta Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 127.876.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008050890/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04497. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

JP Residential I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 80B, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 87.465.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1160 du 1^{er} août 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JP RESIDENTIAL I S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008050893/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04382. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 64.905.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050914/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04763. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 107.249.

L'an deux mil huit, le sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée "F.D.C. S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B et le n° 107.249,

constituée par acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C n ° 807 du 17 août 2005, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 26 avril 2006, publié au Mémorial C n ° 1433 du 26 juillet 2006.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo LONGONI, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 200.000 (deux cent mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.039.760 (cinq millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros) à EUR 7.039.760 (sept millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros), par l'émission de 503.976 (cinq cent trois mille neuf cent soixante seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 15.507.871 (quinze millions cinq cent sept mille huit cent soixante-et-onze Euros).

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital dont question sub (1) par un actuel actionnaire de la société, savoir la société Paladin Capital Partners S.p.A., moyennant la conversion en capital d'obligations émises par la société, détenues par "Paladin Capital Partners S.p.A.", décrites et évaluées suivant rapport d'un réviseur d'entreprises.

3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.000.040 (quatre millions quarante Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 7.039.760 (sept millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros) à EUR 11.039.800 (onze millions trente-neuf mille huit cents Euros), par l'émission de 400.004 (quatre cent mille quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action.

4. Souscription et libération intégrale des 400.004 actions nouvelles dont question sub (3) par un versement en numéraire de la part d'un actuel actionnaire de la société, savoir la société Paladin Capital Partners S.p.A.

5. Renonciation par les 2 autres actionnaires de la société à leur droit de souscription préférentiel par rapport aux augmentations de capital ci-dessus, sur le vu des renoncations expresses de ces derniers à ce droit.

6. Modification du premier et deuxième alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante

"Le capital souscrit est fixé à EUR 11.039.800 (onze millions trente-neuf mille huit cents Euros), représenté par 1.103.980 (un million cent trois mille neuf cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives."

7. Insertion de 3 articles supplémentaires à la suite de l'article 5 des statuts et renumérotation subséquente des autres articles, lesquels articles supplémentaires se lisent comme suit:

Art. 6. (nouveau). Sauf en cas d'exercice du drag-along ou du tag-along et sans préjudice des dispositions du présent article, les actions détenues par SACAP S.A. ne pourront être transférées, sous quelque forme que ce soit, en intégralité ou en partie, à des tiers pendant une période de trois ans à compter du 7 mars 2008 (la "Période de Lock-Up").

Tout acte de disposition ou de transfert opéré par SACAP S.A. en violation des dispositions du paragraphe précédent est inopposable à la Société.

Les actions appartenant à Paladin Capital Partners S.p.A. pourront être transférées, même en partie, sans limitation, entre vifs, à condition que la procédure de préemption en faveur de l'autre actionnaire ait été respectée.

Les dispositions des paragraphes ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de transfert des actions appartenant à SACAP à des entités contrôlées par cette même SACAP ou par l'entité qui contrôle SACAP, L Capital FCPR ou, alternativement, à des fonds d'investissement réservés à des investisseurs institutionnels et privés et gérés par L Capital Management S.A.S., étant entendu que le transfert concerné doit être communiqué par écrit à Paladin.

Art. 7. (nouveau). Sans préjudice des dispositions relatives aux actions détenues par SACAP S.A. pendant la Période de Lock-Up, les actions appartenant à chaque actionnaire ne peuvent être transférées, en intégralité ou en partie, que si la procédure de préemption suivante est respectée:

Si un actionnaire veut céder, ou transférer sous quelque forme que ce soit, l'intégralité ou une partie de ses actions, il doit au préalable informer par courrier recommandé l'autre actionnaire à l'adresse qui figure dans le registre des actionnaires ainsi que le conseil d'administration de la Société de son intention (la "Communication de Transfert").

La Communication de Transfert doit contenir:

- (i) l'identité et les informations essentielles de l'acquéreur potentiel ("Tiers Acquéreur Potentiel");
- (ii) le nombre d'actions qui doivent être cédées ou transférées;
- (iii) le prix offert;
- (iv) les délais et les conditions de paiement;
- (v) éventuellement les garanties offertes en cas de paiement retardé;
- (vi) la date du transfert des actions.

L'autre actionnaire est en droit d'exercer son droit de préemption en vue d'acquérir les actions offertes tels que désignées dans la Communication de Transfert aux conditions suivantes:

(I) l'autre actionnaire enverra à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration une déclaration les informant de l'exercice du droit de préemption par courrier recommandé endéans 15 jours à compter de la date de réception par cet autre actionnaire de la Communication de Transfert;

(II) la Communication de Transfert, en cas de respect des conditions énoncées ci-dessus, a la valeur d'une offre de vente. Ainsi, le contrat de vente sera exécuté si et quand l'actionnaire qui a envoyé la Communication de Transfert recevra de la part de l'autre actionnaire la déclaration de l'exercice du droit de préemption conformément aux dispositions du point (i) ci-dessus et des points (iii) et (iv) ci-après;

(III) le droit de préemption s'exercera au prix offert par le Tiers Acquéreur Potentiel;

(IV) le droit de préemption ne peut s'exercer que sur l'intégralité des actions offertes. Si le droit de préemption n'est pas exercé ou si l'exercice du droit de préemption n'est que partiel ou si le droit de préemption est exercé en violation des conditions des points (ii) et (iii) ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de transférer les actions au Tiers Acquéreur Potentiel dans les trois mois de la Communication de Transfert.

En ce qui concerne les présents statuts, le terme 'transfert' veut dire transfert entre vifs.

Art. 8. (nouveau). Dans l'hypothèse où (a) l'actionnaire majoritaire reçoit une offre ferme de la part d'un tiers (le "Tiers Acquéreur") qui désire acquérir l'intégralité des actions de la société FDC, et (b) l'actionnaire majoritaire compte accepter cette offre du Tiers Acquéreur, la procédure suivante doit être appliquée:

(I) l'actionnaire majoritaire enverra une communication écrite à l'autre actionnaire en précisant les éléments et les conditions de l'offre et en lui donnant un délai de préavis de trente jours en ce qui concerne la date d'exécution probable;

(II) dans la même communication du point (i) ci-avant, l'actionnaire majoritaire pourra demander à l'autre actionnaire de céder au Tiers Acquéreur l'intégralité de la participation dans FDC;

(III) si l'actionnaire majoritaire fait la demande telle que prévue au point précédent, l'autre actionnaire sera obligé de céder au Tiers Acquéreur l'intégralité de sa participation dans FDC, aux mêmes termes et conditions et au même prix pro-rata de ce qui a été convenu entre l'actionnaire majoritaire et le Tiers Acquéreur. Dans ce cas, l'actionnaire minoritaire ne donnera pas d'engagements ou de garanties quant à sa participation dans FDC et quant à FDC, FINI Group, CDN F&R et tout autre entité intégrée au groupe, les activités et les affaires de celles-ci, à l'exception des engagements et garanties relatives à la propriété de sa participation dans FDC.

Dans l'hypothèse où (a) l'actionnaire majoritaire reçoit une offre de céder (en ce compris l'hypothèse de plusieurs transactions liées entre elles) des actions dans FDC qui représentent plus de 50% du capital de FDC, et (b) l'actionnaire majoritaire compte accepter cette offre, la procédure suivante doit être appliquée:

(I) l'actionnaire majoritaire enverra une communication écrite à l'autre actionnaire en précisant les éléments et les conditions de l'offre et en lui donnant un délai de préavis de trente jours en ce qui concerne la date d'exécution probable;

(II) l'actionnaire minoritaire pourra demander à l'actionnaire majoritaire de faire en sorte que la participation de l'actionnaire minoritaire dans FDC soit cédée en intégralité, en faisant une communication en ce sens dans les quinze jours de la réception par l'actionnaire minoritaire de la communication de l'offre par l'actionnaire majoritaire conformément au point (i) ci-avant;

(III) si l'actionnaire minoritaire fait la demande telle que prévue au point précédent, l'actionnaire majoritaire sera obligé de faire en sorte qu'ait lieu la cession de l'intégralité de la participation de l'actionnaire minoritaire dans FDC au Tiers Acquéreur, aux mêmes termes et conditions et au même prix pro-rata de ce qui a été convenu entre l'actionnaire majoritaire et le Tiers Acquéreur. Dans ce cas, l'actionnaire minoritaire ne donnera pas d'engagements ou de garanties quant à sa participation dans FDC et quant à FDC, FINI Group, CDN F&R et tout autre entité intégrée au groupe, les activités et les affaires de celles-ci, à l'exception des engagements et garanties relatives à la propriété de sa participation dans FDC.

Tout acte de disposition ou de transfert opéré en violation des dispositions du présent article est inopposable à la Société.

8. Remplacement de l'actuel conseil d'administration par la nomination d'un nouveau conseil d'administration qui se composera des 3 personnes suivantes.

- Massimo Longoni
- Paolo Mevio
- Roberto Folli

9. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 5.039.760 (cinq millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros) à EUR 7.039.760 (sept millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros),

par l'émission de 503.976 (cinq cent trois mille neuf cent soixante seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 15.507.871 (quinze millions cinq cent sept mille huit cent soixante-et-onze Euros), à souscrire et à libérer entièrement par un actuel actionnaire de la société par un apport autre qu'en numéraire dont question ci-après.

Souscription

Est alors intervenu aux présentes, Mr Massimo LONGONI, préqualifié, en sa qualité de mandataire de la société "Paladin Capital Partners S.p.A.", avec siège social à I-20122 Milano, 10, Via Crocefisso,

en vertu d'un pouvoir daté du 7 mars 2008, annexé après signature aux présentes, ci-après nommée "le souscripteur",

lequel es-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société F.D.C. S.A.,

et déclare vouloir souscrire au pair, à toutes les 503.976 (cinq cent trois mille neuf cent soixante seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 15.507.871 (quinze millions cinq cent sept mille huit cent soixante-et-onze Euros).

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 503.976 actions nouvelles par le souscripteur,

lequel, représenté comme il est dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 503.976 (cinq cent trois mille neuf cent soixante seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, augmentées d'une réserve prime totale de EUR 15.507.871 (quinze millions cinq cent sept mille huit cent soixante-et-onze Euros)

moyennant la conversion en capital d'obligations émises par la société, détenues par "Paladin Capital Partners S.p.A.", décrites et évaluées suivant rapport d'un réviseur d'entreprises et évalué à la somme totale de EUR 20.547.631,

lequel apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, Monsieur Fons Mangel, demeurant à L-9088 Ettelbruck, 147, rue de Warken,

lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission."

Le rapport, daté du 7 mars 2008, demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant contre annulation du certificat d'obligations remis par l'administrateur Massimo Longoni au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide ensuite d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.000.040 (quatre millions quarante Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 7.039.760 (sept millions trente-neuf mille sept cent soixante Euros) à EUR 11.039.800 (onze millions trente-neuf mille huit cents Euros),

par l'émission de 400.004 (quatre cent mille quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action.

à souscrire et à libérer entièrement par un actuel actionnaire de la société par un versement en numéraire dont question ci-après.

Souscription

Est alors intervenu aux présentes, Monsieur Massimo LONGONI, préqualifié, en sa qualité de mandataire de la société "Paladin Capital Partners S.p.A.", préqualifiée, en vertu du susdit pouvoir, ci-après nommée "le souscripteur",

lequel es-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de la société F.D.C. S.A.,

et déclare vouloir souscrire au pair, à toutes les 400.004 (quatre cent mille quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 400.004 actions nouvelles par le souscripteur,

lequel, représenté comme il est dit ci-avant, a libéré intégralement la souscription des 400.004 (quatre cent mille quatre) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, par un versement en espèces d'un montant de EUR 4.000.040 (quatre millions quarante Euros), lequel montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée constate que les 2 autres actionnaires de la société ont, pour autant que de besoin, renoncé à leur droit de souscription préférentiel par rapport aux 2 augmentations de capital décidées ci-avant, sur le vu des renonciations expresses des actionnaires concernés, données le 3 et le 7 mars 2008,

lesquelles renonciations, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier le 1^{er} et le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 11.039.800 (onze millions trente-neuf mille huit cents Euros), représenté par 1.103.980 (un million cent trois mille neuf cent quatre-vingts) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives."

A la suite des susdites augmentations de capital, la répartition de l'actionnariat de la société est la suivante:

shareholders	final # shares	share capital	%
		€	
SACAP S.A.	164.572	1.645.720	14,9072 %
Paladin Capital Partners S.p.A.	938.383	9.383.830	85,0000 %
Planning & Development S.p.A.	1.025	10.250	0,0928%
total	1.103.980	11.039.800	100,00%

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer 3 articles supplémentaires à la suite de l'article 5 des statuts et de renuméroter en conséquence les autres articles des statuts,

lesquels articles supplémentaires se lisent comme suit:

Art. 6. (nouveau). Sauf en cas d'exercice du drag-along ou du tag-along et sans préjudice des dispositions du présent article, les actions détenues par SACAP S.A. ne pourront être transférées, sous quelque forme que ce soit, en intégralité ou en partie, à des tiers pendant une période de trois ans à compter du 7 mars 2008 (la "Période de Lock-Up").

Tout acte de disposition ou de transfert opéré par SACAP S.A. en violation des dispositions du paragraphe précédent est inopposable à la Société.

Les actions appartenant à Paladin Capital Partners S.p.A. pourront être transférées, même en partie, sans limitation, entre vifs, à condition que la procédure de préemption en faveur de l'autre actionnaire ait été respectée.

Les dispositions des paragraphes ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de transfert des actions appartenant à SACAP à des entités contrôlées par cette même SACAP ou par l'entité qui contrôle SACAP, L Capital FCPR ou, alternativement,

à des fonds d'investissement réservés à des investisseurs institutionnels et privés et gérés par L Capital Management S.A.S., étant entendu que le transfert concerné doit être communiqué par écrit à Paladin.

Art. 7. (nouveau). Sans préjudice des dispositions relatives aux actions détenues par SACAP S.A. pendant la Période de Lock-Up, les actions appartenant à chaque actionnaire ne peuvent être transférées, en intégralité ou en partie, que si la procédure de préemption suivante est respectée:

Si un actionnaire veut céder, ou transférer sous quelque forme que ce soit, l'intégralité ou une partie de ses actions, il doit au préalable informer par courrier recommandé l'autre actionnaire à l'adresse qui figure dans le registre des actionnaires ainsi que le conseil d'administration de la Société de son intention (la "Communication de Transfert").

La Communication de Transfert doit contenir:

- (vii) l'identité et les informations essentielles de l'acquéreur potentiel ("Tiers Acquéreur Potentiel");
- (viii) le nombre d'actions qui doivent être cédées ou transférées;
- (ix) le prix offert;
- (x) les délais et les conditions de paiement;
- (xi) éventuellement les garanties offertes en cas de paiement retardé;
- (xii) la date du transfert des actions.

L'autre actionnaire est en droit d'exercer son droit de préemption en vue d'acquérir les actions offertes tels que désignées dans la Communication de Transfert aux conditions suivantes:

(I) l'autre actionnaire enverra à l'actionnaire cédant et au conseil d'administration une déclaration les informant de l'exercice du droit de préemption par courrier recommandé endéans 15 jours à compter de la date de réception par cet autre actionnaire de la Communication de Transfert;

(II) la Communication de Transfert, en cas de respect des conditions énoncées ci-dessus, a la valeur d'une offre de vente. Ainsi, le contrat de vente sera exécuté si et quand l'actionnaire qui a envoyé la Communication de Transfert recevra de la part de l'autre actionnaire la déclaration de l'exercice du droit de préemption conformément aux dispositions du point (i) ci-dessus et des points (iii) et (iv) ci-après;

(III) le droit de préemption s'exercera au prix offert par le Tiers Acquéreur Potentiel;

(IV) le droit de préemption ne peut s'exercer que sur l'intégralité des actions offertes. Si le droit de préemption n'est pas exercé ou si l'exercice du droit de préemption n'est que partiel ou si le droit de préemption est exercé en violation des conditions des points (ii) et (iii) ci-dessus, l'actionnaire cédant est libre de transférer les actions au Tiers Acquéreur Potentiel dans les trois mois de la Communication de Transfert.

En ce qui concerne les présents statuts, le terme 'transfert' veut dire transfert entre vifs.

Art. 8. (nouveau). Dans l'hypothèse où (a) l'actionnaire majoritaire reçoit une offre ferme de la part d'un tiers (le "Tiers Acquéreur") qui désire acquérir l'intégralité des actions de la société FDC, et (b) l'actionnaire majoritaire compte accepter cette offre du Tiers Acquéreur, la procédure suivante doit être appliquée:

(I) l'actionnaire majoritaire enverra une communication écrite à l'autre actionnaire en précisant les éléments et les conditions de l'offre et en lui donnant un délai de préavis de trente jours en ce qui concerne la date d'exécution probable;

(II) dans la même communication du point (i) ci-avant, l'actionnaire majoritaire pourra demander à l'autre actionnaire de céder au Tiers Acquéreur l'intégralité de la participation dans FDC;

(III) si l'actionnaire majoritaire fait la demande telle que prévue au point précédent, l'autre actionnaire sera obligé de céder au Tiers Acquéreur l'intégralité de sa participation dans FDC, aux mêmes termes et conditions et au même prix pro-rata de ce qui a été convenu entre l'actionnaire majoritaire et le Tiers Acquéreur. Dans ce cas, l'actionnaire minoritaire ne donnera pas d'engagements ou de garanties quant à sa participation dans FDC et quant à FDC, FINI Group, CDN F&R et tout autre entité intégrée au groupe, les activités et les affaires de celles-ci, à l'exception des engagements et garanties relatives à la propriété de sa participation dans FDC.

Dans l'hypothèse où (a) l'actionnaire majoritaire reçoit une offre de céder (en ce compris la l'hypothèse de plusieurs transactions liées entre elles) des actions dans FDC qui représentent plus de 50% du capital de FDC, et (b) l'actionnaire majoritaire compte accepter cette offre, la procédure suivante doit être appliquée:

(I) l'actionnaire majoritaire enverra une communication écrite à l'autre actionnaire en précisant les éléments et les conditions de l'offre et en lui donnant un délai de préavis de trente jours en ce qui concerne la date d'exécution probable;

(II) l'actionnaire minoritaire pourra demander à l'actionnaire majoritaire de faire en sorte que la participation de l'actionnaire minoritaire dans FDC soit cédée en intégralité, en faisant une communication en ce sens dans les quinze jours de la réception par l'actionnaire minoritaire de la communication de l'offre par l'actionnaire majoritaire conformément au point (i) ci-avant;

(III) si l'actionnaire minoritaire fait la demande telle que prévue au point précédent, l'actionnaire majoritaire sera obligé de faire en sorte qu'ait lieu la cession de l'intégralité de la participation de l'actionnaire minoritaire dans FDC au Tiers Acquéreur, aux mêmes termes et conditions et au même prix pro-rata de ce qui a été convenu entre l'actionnaire majoritaire et le Tiers Acquéreur. Dans ce cas, l'actionnaire minoritaire ne donnera pas d'engagements ou de garanties quant à sa participation dans FDC et quant à FDC, FINI Group, CDN F&R et tout autre entité intégrée au groupe, les

activités et les affaires de celles-ci, à l'exception des engagements et garanties relatives à la propriété de sa participation dans FDC.

Tout acte de disposition ou de transfert opéré en violation des dispositions du présent article est inopposable à la Société.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de remplacer l'actuel conseil d'administration par la nomination d'un nouveau conseil d'administration qui se composera des 3 personnes suivantes.

- Massimo Longoni, né à Como (I), le 6 décembre 1970, demeurant à L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Schrobilgen;
- Paolo Mevio, né à Milano, le 1^{er} septembre 1963, demeurant à I-Milano, Via Castel Morrone n° 28;
- Roberto Folli, né à Milano, le 2 mai 1963, demeurant à I-20122 Milano, 10, Via Crocefisso.

Leurs mandats viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite à l'augmentation de capital qui précède, est estimé approximativement à EUR 130.000.-.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LONGONI, G. SADDI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mars 2008, LAC/2008/10708. — Reçu cent vingt-deux mille sept cent trente-huit Euros virgule trente-six Cents (EUR 122.738,36.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008050723/208/320.

(080055590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Luxembourg Rent Equipment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 30.475.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Louis WAUCQUEZ. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

F. LANNERS / J.-P. REILAND

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051107/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2008, réf. LSO-CP04140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Valcon Acquisition Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 115.926.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 12 janvier 2007 que THL Fund VI (Alternative) Corp. a cédé:

- 183 parts sociales de classe A,

- 183 parts sociales de classe B,
- 183 parts sociales de classe C,
- 183 parts sociales de classe D, et
- 183 parts sociales de classe E

qu'elle détenait dans la Société à THL Equity Fund VI Investors (VNU) IV, LLC, une société ayant son siège social chez Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008048989/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2008, réf. LSO-CP02291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080053276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2008.

Isomax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3501 Dudelange, 37, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 113.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Notaire

Monique GOERES

Référence de publication: 2008050926/231/16.

(080055893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8474 Eischen, 12A, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 137.740.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the despositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr Julian van Veen, born on April 8, 1971 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand Duchy of Luxembourg;

represented by Mrs Arlette SIEBENALER, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 17 and March 26, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Eischen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The Company may also carry out management, administrative and consultancy services to any companies or enterprises located in Luxembourg or abroad active in the ferry agency activities.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which set the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast, save as otherwise provided in this article 9.5.

The following matters require the prior unanimous approval of all the members of the board of managers:

- (i) the entry by the Company into and performance under any employment agreement;
- (ii) the amendment or restatement of any employment agreement;
- (iii) the determination and payment of any benefit or year-end bonus to any employee of the Company above the agreed remuneration as set forth in the relevant employment agreements; it being understood that the reimbursement by the Company of any reasonable business expenses, exclusively and necessarily incurred by any employee in the performance of his employment does not fall within this article 9.5 (iii) provided that the relevant employee submits to the Company appropriate receipts in relation thereto;
- (iv) the acquisition, sale, transfer, leasing, licensing or disposal in any other way of all or any material part of the Company's business, undertaking or assets except in the ordinary course of business.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the single signature of any manager of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

53641

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Subscription - Payment

Thereupon,

Mr Julian van Veen, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Mr Julian van Veen, consultant, born on April 8, 1971 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand Duchy of Luxembourg; and

Mrs Ana Maria Adela Stefanescu, retired, born on June 5, 1953 at Bukaresti, residing at 9 rue Biot, 75017 Paris (France).

2. The registered office of the Company is set at 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

M. Julian van Veen, né le 8 avril 1971 à Rotterdam, Pays-bas, avec adresse professionnelle au 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg;

représenté par Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2008 et le 26 mars 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Veni Vidi Vici Luxembourg S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Eischen (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être

transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises.

3.2. La Société pourra aussi effectuer des services de gestion, administratifs et de conseil à toute société ou entreprise située au Luxembourg ou à l'étranger active dans le domaine de l'intermédiation dans le transport par voie navigable.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut en outre faire directement ou indirectement des investissements immobiliers ainsi qu'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevet ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, d'une façon générale, effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5 Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans cet article 9.5.

Les matières suivantes sont soumises à l'approbation unanime de tous les membres du conseil de gérance:

- (i) la conclusion par la Société de tout contrat de travail;
- (ii) la modification ou le changement de tout contrat de travail;
- (iii) la détermination et le paiement de tout avantage ou prime de fin d'année à tout employé de la Société en plus de la rémunération accordée comme déterminé dans les contrats de travail conclus par la Société; étant entendu que le remboursement par la Société de toute dépense raisonnable liée au travail, exclusivement et nécessairement engagée par un employé dans l'exécution de ses fonctions n'entre pas dans le cadre de cet article 9.5 (iii) pourvu que l'employé concerné soumette à la Société les récépissés appropriés;
- (iv) l'acquisition, la vente, le transfert, la location ou la disposition de tout autre façon de tout ou d'une partie substantielle des activités, engagements ou actifs de la Société, excepté dans le cadre des affaires courantes.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par la signature individuelle de chaque gérant de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2008.

Souscription et Libération

Sur ces faits, M. Julian van Veen, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

- M. Julian van Veen, consultant, né le 8 avril 1971 à Rotterdam, Pays-bas, avec adresse professionnelle au 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mrs Ana Maria Adela Stefanescu, retraitée, né le 5 juin 1953 à Bucarest, Roumaine, résidant au 9, rue Biot, 75017 Paris, France.

2. Le siège social de la Société est établi au 12A, rue de la Montagne, L-8474 Eischen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2008. Relation: LAC/2008/13387. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050697/242/555.

(080055960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Plurimedia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 83.227.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050919/5770/12.

(080055470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Appunto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.190.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mars 2008, acte n° 118 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008050920/208/14.

(080055602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Fincuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 52.339.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050922/5770/12.

(080055476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

SEALUX S.A., Société d'Expertise Automobiles Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8331 Capellen, 1, route d'Olm.
R.C.S. Luxembourg B 75.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p.30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Monique GOERES

Référence de publication: 2008050934/231/16.

(080056055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Dynasty Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 95.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître Jean SECKLER

B.p. 30, L-6101 Junglinster

Le notaire

Monique GOERES

Référence de publication: 2008050935/231/16.

(080056049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Bielle Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 79.401.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2008.
Pour copie conforme
Pour la société
Pour Maître Jean SECKLER
B.p. 30, L-6101 Junglinster
Le notaire
Monique GOERES

Référence de publication: 2008050936/231/16.

(080056044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Famil Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 137.738.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Serge MULLER, indépendant, né à Luxembourg, le 26 mars 1963, demeurant à 13, rue de la Libération, L-4932 Hautcharage.

2. Madame Pia BERNARD, indépendante, née à Differdange, le 28 janvier 1965, demeurant à L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de FAMIL IMMO S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bascharage.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription - Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Serge MULLER, prénommé, Soixante parts sociales	60
2. Madame Pia BERNARD, prénommée, Quarante parts sociales	40
TOTAL: cent parts sociales	100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4959 Bascharage, 13, Op Zaemer.
2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
3. L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Serge MULLER, indépendant, né à Luxembourg, le 26 mars 1963, demeurant à 13, rue de la Libération, L-4932 Hautcharage,
 - Madame Pia BERNARD, indépendante, née à Differdange, le 28 janvier 1965, demeurant à L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.

Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet par leur signature conjointe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MULLER, P. BERNARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, Relation: LAC/2008/12180 — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008050677/242/106.

(080055946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

EuroPRISA Lombard Street Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 110.926.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050939/5770/12.

(080055572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Souad-Lux. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4625 Differdange, 33, rue Ménager.

R.C.S. Luxembourg B 71.478.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 avril 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008050943/223/12.

(080055601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Carpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 66.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02 avril 2008.

Frank MOLITOR

Notaire

Référence de publication: 2008050944/223/12.

(080055569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008050946/242/13.

(080056026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 mars 2008, acte n° 113 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2008050947/208/14.

(080055592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 29.923.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050915/801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04772. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

TeaM Energy Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 75.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008050913/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2008, réf. LSO-CP02749. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Telindus PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4244 Esch-sur-Alzette, 2, rue des Mines.

R.C.S. Luxembourg B 68.873.

RAYER- Délégué(s) à la gestion journalière:

M. Candido CARRERA DA COSTA, Fondé de pouvoir, 15, rue de Halanzy, L-1712 Luxembourg

M. Carlo HARPES, Fondé de pouvoir, 18, Steekaul, L-6831 Berbourg.

Telindus PSF S.A.

Marc ROB / Armand MEYERS

Administrateur / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008051111/1873/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Diam International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 131.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050917/5770/12.

(080055463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Lokris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.675,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.357.

En date du 19 juin 2006, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter CLUFF, gérant de la Société, qui était au 136, Sloane Street, SW1X 9AY Londres, Grande-Bretagne, a changé et est désormais la suivante:

- 132-135, Sloane Street, SW1X 9AX Londres, Grande-Bretagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 avril 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008051031/1138/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080056038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.711.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twentieth of February.

Before Us, Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

has appeared:

HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, a luxembourgian branch of the german limited liability company HSH Nordbank AG, incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, with registered seat at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 27.292,

hereby represented by M^e Aldwin DEKKERS, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on February 14, 2008 at Luxembourg;

The said power of attorney, signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to become the general partner (commandité) of the limited partnership (société en commandite simple) to be incorporated "Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.". The Company may undertake any actions, matter or things directly or indirectly in relation to the taking and holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary for the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred US Dollars (USD 200.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be partners.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of partners which sets the term of its (their) office.

In case the Company has appointed a single manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of its single manager.

In the case the Company has appointed several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The manager(s) may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The single managers or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the single manager or board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 15. Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 18. The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

one hundred (100) shares by HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20.000,00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,604.80 (exchange rate (median price) on February 20, 2008: USD 1.- = EUR 0.68024).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

2. Mr. Franz-Josef Glauben, banker, born on September 23, 1965 at Wadern (Germany), professionally residing at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, is appointed single manager of the Company for an indefinite period of time; and

3. The Company hereby grants irrevocable power to and appoints Mr. Marc SUNNEN, Mr. Aldwin DEKKERS and Mr. Ludovic SAMONINI, attorneys at law, residing professionally at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, each acting individually with full power of substitution, in order to represent the Company before a notary in the Grand Duchy of Luxembourg for the incorporation of the limited partnership of Luxembourg law («société en commandite simple») «Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l. & CIE, SECS», to appoint the Company as unlimited partner («commandité»), to subscribe in the name and on behalf of the Company to the one (1) unlimited partnership interest for a total subscription amount of two hundred US dollars (USD 200.00) and to attend the Extraordinary General Meeting of the limited partnership which shall be held immediately after its incorporation and to determine the registered seat of the limited partnership.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF THE PRESENT NOTARIAL DEED is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt février.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

a comparu:

HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, succursale luxembourgeoise de la société anonyme HSH Nordbank AG, une société anonyme constituée selon les lois de l'Allemagne, ayant son siège social à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 27.292,

ici représentée par M^e Aldwin Dekkers, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 février 2008 à Luxembourg.

Ladite procuration signée «ne varietur» par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suite:

A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'assumer la fonction de commandité de la société en commandite simple à constituer «Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l. & Cie, S.e.c.s.». La Société peut entreprendre toute action, matière ou chose, directement ou indirectement relatif à la prise et la détention d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et dans toute autre forme d'investissements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière que ce soit ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut, pour son propre compte, ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet ou qui sont en relation directe ou indirecte avec son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents US Dollars (USD 200,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Administration et gérance

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le(s) gérant(s) est(sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

Lorsque la Société a nommé un seul gérant, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de son seul gérant.

Lorsque la Société a nommé plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature de deux membres du conseil de gérance ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le seul gérant ou le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le seul gérant ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération consistant à l'objet social de la Société.

Art. 13. La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. Il(s) n'est(sont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art 20. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suite:

cent (100) parts sociales par HSH Nordbank AG Luxembourg Branch, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille US Dollars (USD 20.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.604,80 (taux de change (median price) du 20 février 2008: USD 1,- = EUR 0,68024).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;
2. Est nommé gérant unique de la Société pour une période indéterminée: Monsieur Franz-Josef Glauben, banquier, né le 23 septembre 1965 à Wadern (Allemagne), demeurant professionnellement à 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg; et
3. La Société donne par la présente un pouvoir irrévocable à et nomme mandataires Messieurs Marc Sunnen, Aldwin Dekkers et Ludovic Samonini, avocats, demeurant professionnellement à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, chacun agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour représenter la Société devant un notaire au Grand-Duché de Luxembourg pour la constitution de la société en commandite simple «Neptune Ship Finance (Luxembourg) S.à r.l. & CIE, SECS», pour nommer la Société en tant que commandité, pour souscrire en nom et pour le compte de la Société à l'une (1) part sociale illimitée pour un montant de souscription total de deux cents US Dollars (USD 200,00) et pour participer à j l'assemblée générale extraordinaire de la société en commandite simple qui sera tenue immédiatement après sa constitution et de déterminer le siège social de la société en commandite simple.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dekkers, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 février 2008, LAC / 2008 / 8952. — Reçu à 0,5% soixante-huit euros, Vingt-trois cents (68,23€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008050713/202/282.

(080055495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050952/206/14.

(080055955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Cornier Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 137.743.

STATUTS

L'an deux mille huit, le premier avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Mauro SILVA, employé privé, né à Saronno (Va) Italie le 9 mai 1962, résident à Uboldo (Va) Italie, Via San Martino 46;

2) Monsieur Alberto CONCA, employé privé, né à Bellano (Lc) Italie le 14 janvier 1967, résident à Buccinasco (Mi) Italie, Via Piero della Francesca 1;

3) Monsieur Gabriele ROSSI, employé privé, né à Gubbio (Pg) Italie le 20 juillet 1975, résident à Milano, Italie, Via Porro Lambertenghi 4.

Les trois comparants sont ici représentés par Monsieur Alberto CAVADINI, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II, en vertu de trois procurations lui délivrées à Luxembourg le 27 mars 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cornier Luxembourg S. à r.l.» (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT-CINQUANTE EUROS (EUR 150,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

Associés	Capital souscrit EUR	Parts sociales
M. Mauro SILVA, Prénommé	14.700	98
M. Alberto CONCA, Prénommé	150	1
M. Gabriele ROSSI, Prénommé	150	1
Total: CENT PARTS SOCIALES		100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Mauro SILVA, employé privé, né à Saronno (Va) Italie le 9 mai 1962, résident à Uboldo (Va) Italie, Via San Martino 46.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Cavadini et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 avril 2008, LAC/2008/13977. — Reçu soixante-quinze euros

Eur 0,5% = 75.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008050711/5770/136.

(080055994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008050918/5770/12.

(080055459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 748.100,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050949/206/14.

(080055986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.840.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050950/206/14.

(080055971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050951/206/14.

(080055966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050955/206/14.

(080056084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050956/206/14.

(080056076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050957/206/14.

(080056067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Zamin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 96.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008050962/202/12.

(080055758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.279.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008050954/206/14.

(080056087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050958/206/14.

(080056015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.213.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008050960/206/14.

(080055995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

BT Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 89.618.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 avril 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008050963/202/12.

(080055727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

McKesson International Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.505.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 avril 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le notaire

Référence de publication: 2008050948/206/14.

(080055993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

Premium Utility Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 95.260.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 mars 2008 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'Administration approuve la démission de Monsieur Dominique Léonard en sa qualité d'administrateur de la Société et décide de coopter en remplacement Madame Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.
- Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.
- Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

Groupe A:

- Madame Véronique Wauthier
- Monsieur Didier Schönberger

Groupe B:

- Madame Delphine Goergen

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008051014/322/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP04857. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.

King's Cross Asset Funding 26, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 février 2008

- 1) L'associé unique a accepté la démission de M. Pascal Leclerc, avec effet au 15 janvier 2008.
- 2) Monsieur Brian Mc Mahon, employé privé, né le 04 novembre 1968 à Dublin en Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, a été nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 26
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008050972/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080055771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2008.
